

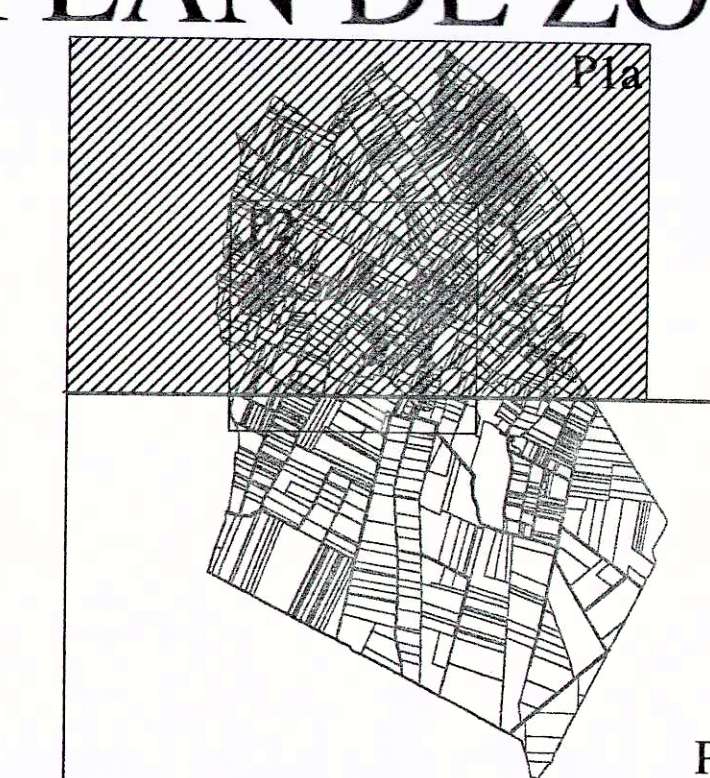
commune de
DOIX

VENDEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3

PLAN DE ZONAGE
P1a



SOUS-PREFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE
02 NOV. 2007
COURRIER ARRIVÉ

ECHELLE : 1/5000

ELABORATION O-O prescrite le 02.07.2004
projet arrêté le 05.10.2006
approuvée le 12.5.2007

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
12.5.2007

Le Maire,

Etude et réalisation confiées à S.A.R.L. Yves NICOLAS architecte urbaniste 85210 Ste Hermine

Le: 11/10/07

LEGENDE

- Limite de zone
- Désignation de la zone
- Espaces Boisés Classés (article L. 130-1)
- Site archéologique (voir liste)
- Site classé
- Site inscrit
- Zone non aedificandi
- Haies à protéger (article L. 123-1-7°)

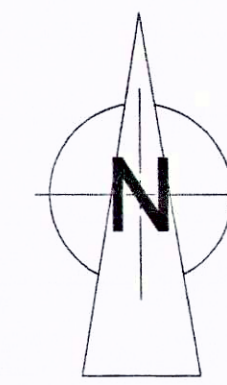
DEFINITION DES ZONES

- Zone urbanisée
- Urbanisation future à court terme à dominante habitat
- Urbanisation future à long terme à dominante habitat
- Urbanisation future à court terme à dominante activités
- Urbanisation future à court terme à dominante loisirs
- Zone agricole
- Zone agricole "NATURA 2000"
- Zone agricole correspondant au périmètre du site classé
- Zone agricole inconstructible
- Zone naturelle à protéger
- Zone identifiant les villages où l'on autorise l'extension de l'habitat existant
- Zone identifiant les villages où l'on autorise la construction neuve
- Zone naturelle "NATURA 2000"

COMMUNE DE
MONTREUIL



COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-
VIEUX



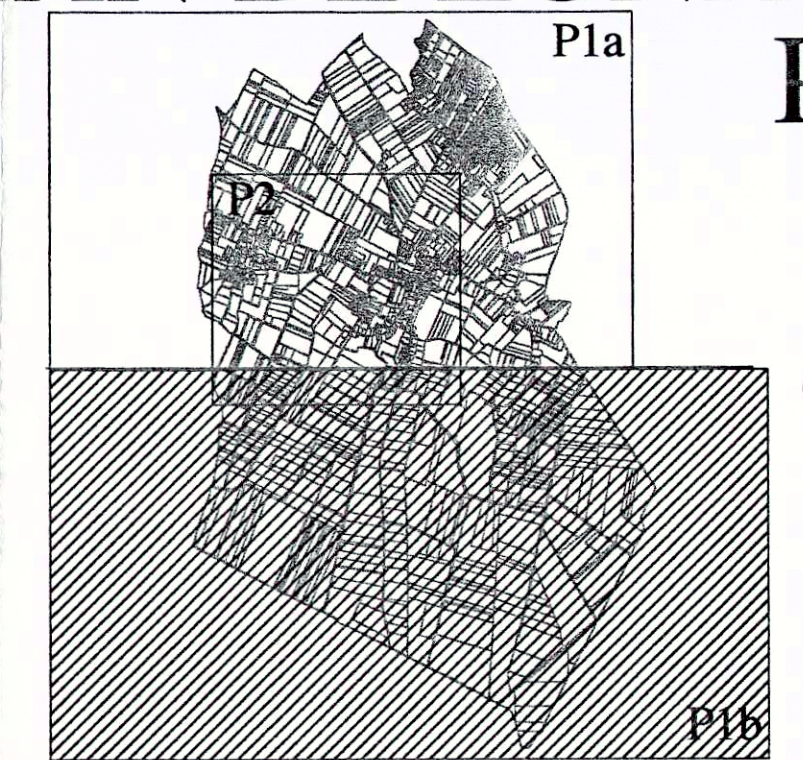
commune de
DOIX

VENDEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3

PLAN DE ZONAGE
P1b



SOUS-PREFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE
02 NOV. 2007
COURRIER ARRIVE

ECHELLE : 1/5000

ELABORATION 0-0 prescrite le 02.07.2004
projet arrêté le 05.10.2006
approuvée le 25 OCT. 2007
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
25 OCT. 2007
Le Maire,

Etude et réalisation confiées à S.A.R.L. Yves NICOLAS architecte urbaniste 85210 Ste Hermine

Le: 11/10/07

LEGENDE

- Limite de zone
- Désignation de la zone
- Espaces Boisés Classés (article L. 130-1)
- Site archéologique (voir liste)
- Site classé
- Site inscrit
- Zone non aedificandi
- Haies à protéger (article L. 123-1-7°)

DEFINITION DES ZONES

- Zone urbanisée
- Urbanisation future à court terme à dominante habitat
- Urbanisation future à long terme à dominante habitat
- Urbanisation future à court terme à dominante activités
- Urbanisation future à court terme à dominante loisirs
- Zone agricole
- Zone agricole "NATURA 2000"
- Zone agricole correspondant au périmètre du site classé
- Zone agricole inconstructible
- Zone naturelle à protéger
- Zone identifiant les villages où l'on autorise l'extension de l'habitat existant
- Zone identifiant les villages où l'on autorise la construction neuve
- Zone naturelle "NATURA 2000"

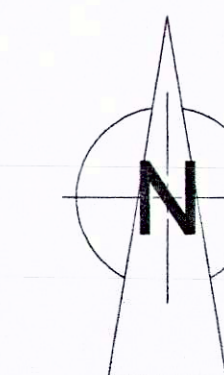
A l'intérieur de ce cadre voir plan P2 (échelle 1/2500°)



COMMUNE DE
VIX

COMMUNE DE
MAILLEZAIS

COMMUNE DE
MAILLÉ



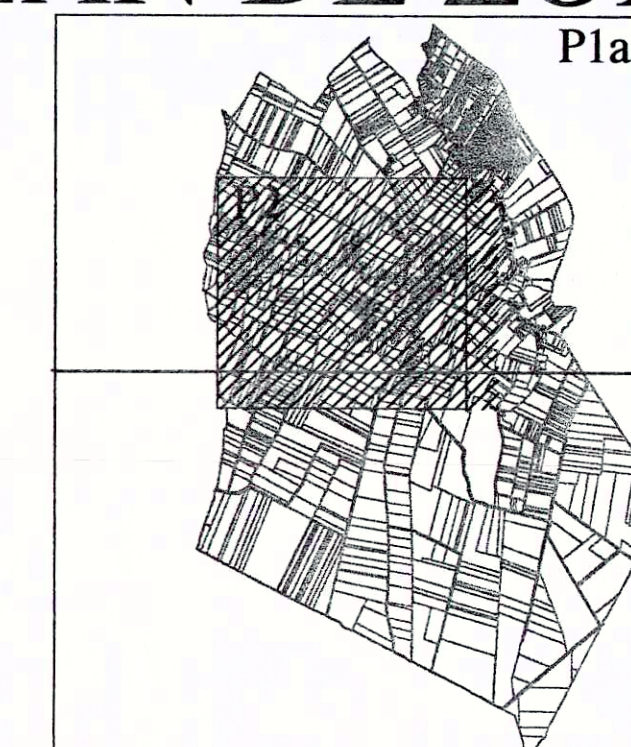
commune de
DOIX

VENDEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3

PLAN DE ZONAGE
P2



SOUS-PREFECTURE
FOURMAY-LE-COMTE
02 NOV. 2007
COURRIER ARRIVÉ

ECHELLE : 1/2500

ELABORATION 0-0 prescrite le 02.07.2004
projet arrêté le 05.10.2006
approuvée le 05 OCT. 2007

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

05 OCT. 2007

Le Maire,

Etude et réalisation confiées à S.A.R.L. Yves NICOLAS architecte urbaniste 85210 Ste Hermine

Le: 11/10/07

LEGENDE

- Limite de zone
- Désignation de la zone
- Espaces Boisés Classés (article L. 130-1)
- Site archéologique (voir liste)
- Site classé
- Site inscrit
- Zone non aedificandi
- Haies à protéger (article L. 123-1-7°)

DEFINITION DES ZONES

- Zone urbanisée
- Urbanisation future à court terme à dominante habitat
- Urbanisation future à long terme à dominante habitat
- Urbanisation future à court terme à dominante activités
- Urbanisation future à court terme à dominante loisirs
- Zone agricole
- Zone agricole "NATURA 2000"
- Zone agricole correspondant au périmètre du site classé
- Zone agricole inconstructible
- Zone naturelle à protéger
- Zone identifiant les villages où l'on autorise l'extension de l'habitat existant
- Zone identifiant les villages où l'on autorise la construction neuve
- Zone naturelle "NATURA 2000"